

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Identification des personnes

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement ailleurs dans le formulaire, lorsque requis.

Numéro de dossier :	3740-2010	Période couverte :	1/11/10 au 21/12/10
Nom de l'intervenant :	CONSEIL DE LA NATION INNU MATIMEKUSH-LAC JOHN		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	NON		
Taxes remboursées par le gouvernement? (0%, 50%, 100%)	SANS TAXES		
Membre responsable du paiement des factures :	CHEF RÉAL MCKENZIE		
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
MARIE-JOSÉE CORRIVEAU	25	EXTERNE	2001, McGill College, Montréal, Québec H3A 1G1
MANON LAVOIE	1	EXTERNE	2001, McGill College, Montréal, Québec H3A 1G1
Nom des analystes	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Nom des témoins experts	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Les cases reliées aux frais intérimaires reçus et au budget approuvé doivent être complétées par l'intervenant. Les autres renseignements doivent être complétés aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	3740-2010	Période couverte :	1/11/10 au 21/12/10
Nom de l'intervenant :	CONSEIL DE LA NATION INNU MATIMEKUSH-LAC JOHN		
HONORAIRES			
Type de ressources	Heures de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation :	Audience :	
Avocat	59,25 case 1 (réf. case 26)	22,50 case 6 (réf. case 27)	21 570,00 \$ case 13 (réf. case 30)
Analyste	case 2 (réf. case 31)	case 7 (réf. case 32)	case 14 (réf. case 35)
Témoin expert	case 3 (réf. case 36)	case 8 (réf. case 37)	case 15 (réf. case 40)
Expert conseil	case 4 (réf. case 41)	case 9 (réf. case 42)	case 16 (réf. case 45)
Coordonnateur	case 5 (réf. case 46)	case 10 (réf. case 47)	case 17 (réf. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	59,3	22,5	21 570,00 \$
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)			647,10 \$ case 19 (3% de la case 18)
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)			case 20 (réf. case 54)
Dépense de traduction			case 21 (réf. case 55)
TOTAL DES DÉPENSES			647,10 \$ case 22 (somme des cases 19 à 21)
SÉANCES DE TRAVAIL			- \$ case 23 (réf. case 56)
TOTAL DES FRAIS RÉCLAMÉS PAR L'INTERVENANT			22 217,10 \$ case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)
FRAIS INTÉRIMAIRE REÇUS			case 25
BUDGET APPROUVÉ ET ÉCART (%)	59 662,75 \$		-62,8%
Tout écart de plus de 3% entre le total des frais réclamés et le budget approuvé doit être justifié dans une lettre accompagnant la présente demande de paiement de frais.			

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :		3740-2010		Période couverte :		1/11/10 au 21/12/10	
Nom de l'intervenant :		CONSEIL DE LA NATION INNU MATIMEKUSH-LAC JOHN					
HONORAIRES							
Type de ressources	Heures		Taux horaire	Sous-total	TPS/TVQ	Total	
	Préparation	Audience					
Avocat	MARIE-JOSEE CORRIVEAU	57,50	17,50	275 \$	20 625,00 \$		20 625,00 \$
	MANON LAVOIE	1,75	5,00	140 \$	945,00 \$		945,00 \$
	Total :	59,25 case 26	22,50 case 27		21 570,00 \$ case 28		case 29
Analyste							
	Total :	case 31	case 32		case 33	case 34	case 35
T.É.							
	Total :	case 36	case 37		case 38	case 39	case 40
E.C.							
	Total :	case 41	case 42		case 43	case 44	case 45
Cool.							
		case 46	case 47		case 48	case 49	case 50
TOTAL DES HONORAIRES				21 570,00 \$	0,00 \$		21 570,00 \$
				case 51	case 52		case 53

L'intervenant doit conserver, durant une période de trois ans à compter de l'octroi des frais, un registre horaire pour toutes les personnes dont le travail fait l'objet d'une demande de paiement de frais ainsi que les pièces justificatives des honoraires et des dépenses réclamés. Le registre horaire doit contenir minimalement les renseignements suivants : le nom de la personne, la date d'exécution du travail, les heures facturées, le taux horaire et une brève description du travail effectué.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	3740-2010	Période couverte :	1/11/10 au 21/12/10			
Nom de l'intervenant :	CONSEIL DE LA NATION INNU MATIMEKUSH-LAC JOHN					
Nom des personnes :						
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹						
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
Automobile	0,415 \$/km		- \$		- \$	
Autobus	classe économique				- \$	
Train					- \$	
Avion						- \$
						- \$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
Région de Montréal (maximum de 165,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$	
Région de Québec (maximum de 150,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$	
Région de Gatineau (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$	
Ailleurs au Québec (maximum de 100,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$	
Hébergement privé (maximum de 95,00 \$ par jour)			- \$	n/a	- \$	
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			- \$	- \$	- \$	
case 54						
DÉPENSES DE TRADUCTION						
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
Traduction	0,25 \$/mot		- \$		- \$	
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$	
case 55						

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues et les dépenses présentées sur ce formulaire.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : 3740-2010

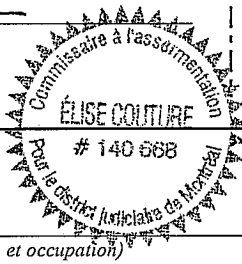
Nom de l'intervenant : CONSEIL DE LA NATION INNU MATIMEKUSH-LAC JOHN

Je, soussigné, MARIE-JOSÉE CORRIVEAU, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal,
le 20^e jour de janvier 2011
jour ← mois année

Elise Couture
Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)



Et j'ai signé,
[Signature]
(signature de l'affiant)

Je, soussigné, _____, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de _____, membre du regroupement intervenant;
(nom du membre)
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,
à _____,
le _____^e jour de _____
jour mois année

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)